

have no fear in stating that, and no better opportunity for making explanations on the subject could be given. They had placed everything on a satisfactory footing, and their best course was to state their policy and what they intended to do and the people would sustain them beyond doubt.

Hon. Mr. Dorion said that the vote was only \$160,000 more than the first estimate. He wished to know if that sum was intended to cover the military expedition to the North-West. (No, no.) Well then they had either estimated more than was necessary at first, or had asked a vote of money for purposes which they had not stated. They first asked for \$1,300,000, and now they asked for \$1,460,000. The first vote was not intended to cover the military expedition, while this one was. Therefore, when the estimates were prepared, all that was required was the first mentioned sum, for the purpose of opening up and providing for the government of the Territory, and it followed that only \$160,000 was required to cover the military expedition.

Hon. Sir Francis Hincks—No, no.

Hon. Mr. Dorion—Then he was to understand that when the Finance Minister brought down the first Estimates they asked a much larger amount for the purpose of opening up the country than they intended to spend during the year. If so, it was proper that the Estimate should be about the amount intended to be expended during the year for which the vote was asked. The Finance Minister said now that, when the House was asked to vote \$1,300,000, he did not intend to expend during the year, for which the vote was asked, anything like that amount. Well, it was an objectionable course, and the House was entitled to know what was the amount out of the vote of \$1,460,000 that the Government intended to expend in opening up the country and for the Government of the North-West, and what was the amount that they expected to expend in the military expedition. And he thought it due to the House that they should know, when voting that large sum of money, what it was for, and what portion was to be appropriated to each particular service, and he did not know that he should object to any of the items when he should know for what purpose they were required. Perhaps the hon. member did not know what that expedition would cost. He (Hon. Mr. Dorion) could understand that very well, but the House should know what amount was asked for that purpose, and it should be separated from the sums intended for other purposes. If they should vote several items in a lump they might just as well vote everything

craindre de le dire, et c'est la meilleure occasion qui s'offre de donner des explications sur la question. Il a mis le tout sur une base satisfaisante et ce qu'il peut faire de mieux, c'est d'exposer son programme et de faire connaître ses intentions, et les citoyens l'approuveront sans le moindre doute.

L'honorable M. Dorion dit que le nouveau crédit dépasse le crédit initial de seulement \$160,000. Il veut savoir si cette somme est destinée à couvrir l'expédition militaire vers le Nord-Ouest. (Non, non.) On a donc prévu plus qu'il n'est nécessaire ou l'on a demandé un crédit pour un objectif non désigné. Le Gouvernement avait demandé un crédit de \$1,300,000; maintenant, c'est un crédit de \$1,460,000. Le premier n'était pas destiné à couvrir une expédition militaire alors que celui-ci l'est. Par conséquent, lorsque les prévisions budgétaires ont été préparées, seule la première somme était nécessaire pour ouvrir un établissement dans les Territoires du Nord-Ouest et y établir un Gouvernement, et il s'ensuit que \$160,000 seulement étaient nécessaires pour couvrir les frais de l'expédition.

L'honorable sir Francis Hincks—Non, non.

L'honorable M. Dorion croit comprendre que lorsque le ministre des Finances a déposé le premier budget, il a demandé, pour ouvrir le Territoire à la colonisation, un montant bien supérieur à celui qu'il avait l'intention de dépenser durant l'année. S'il en est ainsi, il convient donc que le crédit corresponde à peu près au montant prévu pour les dépenses durant l'année pour laquelle il a été demandé. Le ministre des Finances dit maintenant que lorsqu'on a demandé à la Chambre de voter un crédit de \$1,300,000, il n'avait pas l'intention de dépenser une telle somme durant l'année pour laquelle le crédit a été demandé. C'est là une attitude discutable, et la Chambre a le droit de savoir quelle partie du crédit de \$1,460,000, le Gouvernement veut affecter à l'ouverture des Territoires du Nord-Ouest et à l'établissement d'un Gouvernement dans cette partie du pays, et quelle somme il veut dépenser pour l'expédition militaire. Il pense que la Chambre est en droit de connaître, au moment de voter un crédit de cette importance, la destination de cette somme et quelle portion sera affectée à chaque service; il ne voit pas pourquoi il s'opposerait à l'un quelconque des crédits s'il sait à quelles fins ils sont demandés. Le député n'est peut-être pas au courant du coût de l'expédition. Il (l'honorable M. Dorion) comprend très bien cela, mais la Chambre doit connaître le montant demandé à cette fin, et ce montant doit être séparé des montants destinés à d'autres fins. Si les députés doivent voter plusieurs crédits en bloc, autant voter n'importe quoi de